

## **Compte-rendu Conseil Municipal du 10 février 2015**

Absents : Vincent CLAIR, Nicole REA.

**Prochain Conseil Municipal : jeudi 19 mars à 20h.**

**Permanence élections du dimanche 22 mars :**

8h30 à 10h30 : Jean-Louis/Jérôme

10h30 à 13h00 : Sylvie/Thierry

13h00 à 15h30 : Cédric/Chantal

15h30 à 18h00 : Yvan/Emmanuel

La permanence pour les élections dimanche 29 mars sera décidée au prochain conseil.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°2015-02**

**Objet : Convention de partenariat avec le CIB (Centre de l'Île du Battoir) pour l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires.**

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Centre de l'Île du battoir (CIB) a proposé de mettre ses moyens et ses compétences à la disposition des communes du territoire. La commune reste le responsable légal de l'accueil périscolaire, et le CIB se charge de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour satisfaire les obligations liées à la réforme et aide les communes pour la réalisation des dossiers de subvention (CAF) et de dotations (fonds d'amorçage).

Cette organisation a bien fonctionné pour l'année scolaire 2014/2015. A noter que cette coordination a un coût de 1674€ par an pour la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

- ACCEPTE le principe de coordination avec le Centre de l'Île du Battoir pour organiser et animer les NAP pour l'année scolaire 2015/2016,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne application de la réforme.

### **Délibération n°2015-03**

**Objet : Nouveaux horaires d'ouvertures du secrétariat de mairie.**

Monsieur le maire rappelle que la secrétaire de mairie travaille sur la base de 35 heures par semaine. Cependant, le secrétariat n'est pas toujours ouvert au public pour permettre à la secrétaire de travailler plus sereinement. Le portail n'est cependant pas fermé à clefs pour faciliter la venue des personnes utilisant le poids public. Or, un certain nombre d'administrés ne respectent pas les horaires d'ouverture qui sont actuellement :

- Mardi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Jeudi : de 13h30 à 16h30
- Vendredi : de 15h à 19h

M. le Maire propose de fermer le portail à clefs lorsque le secrétariat est fermé au public. Une sonnette pourrait être installée pour les urgences, les utilisateurs du poids public, la factrice et les livreurs. En contrepartie, M. le Maire propose de revoir les horaires d'ouverture :

- Lundi : de 14h30 à 17h45
- Mardi : de 8h30 à 11h30
- Jeudi : de 14h30 à 17h45
- Vendredi : de 15h à 18h45

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

- ACCEPTE les nouveaux horaires d'ouverture précisés ci-dessus,
- PRECISE qu'ils seront applicables en avril 2015

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses**

1) A noter que la parution du Pisieu Infos se fera dans la semaine qui suit la fin du trimestre, celui-ci étant chargé en travail pour la secrétaire.

2) **Murielle propose une réunion pour la commission école.**

Bilan du regroupement pour les frais des NAP : 15 500 € aide déduite (14 000 € de subvention) 2/3 pour Revel 1/3 pour Pisieu.

Les groupes de NAP sont passés de 8 enfants à 10, ce qui permet d'enlever une activité et avoir moins de frais.

A la rentrée des vacances de février, les grands de maternelle rejoindront en alternance le jeudi le club d'or ou Arts et Loisirs accompagnés de Marie-Odette.

Les autres enfants feront des ateliers sur le thème des cœurs et poissons.

3) **Yvan intervient pour la commission bâtiment.**

- Il présente un devis de Mr Marron pour la peinture des passes de toit pour l'école : 4 100 € TTC. Un autre devis sera demandé à Déco Valloire de Lapeyrouse, Mr CHORIER.
- Mr RUOL Christian est intervenu gracieusement pour le réglage du plancher chauffant de l'école, une amélioration de chaleur est ressentie dans la salle où les enfants font la sieste. Voir pour un nettoyage du circuit du plancher chauffant : possibilité de boue ?
- Régularisation de la VMC à l'école, trop importante avec une extraction, donc fuite de chauffage de 30 %. Demande de devis à Mr Ruol pour programmer et réguler la VMC.
- Un réglage du chauffage de la salle des fêtes a été effectué de 5° à 10° pour le déclenchement hors gel.
- Demande de devis à Mr Ruol pour un distributeur (ventilateur) pour ramener la chaleur de la salle des fêtes au sol.
- Voir la possibilité de faire l'entretien de la chaudière par un artisan local.

Appartement de l'auberge : les travaux se sont terminés lundi, la poignée a été changée.

4) **Commission Voirie** :

- Rendez-vous commission voirie avec des responsables de Pommier de Beaurepaire et Mr Effantin Raymond pour trouver une solution de drainage de l'eau pour le chemin des Grandes Poulettes.
- Carrefour de la Croix : Jean-Luc a rappelé Mme Figuet il y a 15 jours, en attente !
- Bourrelet vers Mr Pellet : le devis est accepté mais les travaux n'ont pas été réalisés. Jean-Luc rappelle Mr Gabillon.
- Emulsion à faire chemin de la Verrerie et vers chez Cédric suite aux travaux réalisés quand le temps le permettra.
- Coût de l'entretien des fossés : 4 000 € pour 1 200 m. Autant à réaliser cette année. Voir pour les sorties de tuyaux qui pourraient être bouchées par de la boue ou autre.
- Prévision de l'élagage des chemins ruraux.

5) **Commission communication** :

Le site internet avance, il faut maintenant alimenter les différentes rubriques, une date de réunion est fixée au **jeudi 26 février**.

Le site internet sera présenté au prochain conseil municipal.

6) **P.L.U.**

Notification de 4 candidatures de cabinet d'urbanismes reçues mais 3 de retenues.

Rappel de la date du 27 février à 9h pour l'analyse des offres et 14h pour l'audition des cabinets d'urbanismes.

7) **AUBERGE** :

Jean-Luc explique l'entretien que nous avons eu avec les personnes intéressées par l'auberge, leur motivation, leur démarche pour la chartre « Bistrot de Pays ».

Ils ont rendez-vous prochainement à la Chambre de Commerce et avec un comptable.

Le montant de la location de l'appartement serait fixé à 390 € par mois, les six premiers mois de location seraient à moitié prix pour leur apporter une aide et commencer plus sereinement.

Le loyer de l'auberge pour la Communauté de Communes est de 500 € avec une proposition d'aide de 6 mois de loyer gratuit.

- Voir pour les détecteurs de fumée dans les appartements de location de la Mairie

8) **Rapprochement des Communautés de Communes avec Bièvre Valloire ou Roussillon**

Une étude est lancée pour voir la possibilité de chaque commune avec la prise en compte du bassin de vie, un rendez-vous est fixé dans 2 mois.

Les Communautés de Communes doivent d'abord entièrement fusionner, il y a ensuite la possibilité de demande de détachement d'une Commune dans un délai de 3 mois.

9) Rappel de la **réunion SPANC** : mercredi 18 février à 19h à Pisieu